



Conseil économique et social

Distr. générale
8 décembre 2006
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Trente-huitième session

27 février-2 mars 2007

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire*

Points pour information : statistiques de la santé

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires

Note du Secrétaire général

En réponse à une demande formulée par la Commission de statistique à sa trente-septième session**, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires, qui est présenté à la Commission pour information. La Commission est priée de prendre note du mandat du Groupe de travail.

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires

1. Le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires a tenu sa troisième réunion à Genève, le 17 novembre 2006, à la suite de la réunion consacrée aux indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement. La réunion était présidée par Jennifer Madans (États-Unis), le secrétariat étant assuré par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ont participé à la réunion au total 21 représentants de services statistiques nationaux et neuf organismes.

2. Comme nombre de participants n'avaient assisté à aucune des réunions précédentes, la séance du matin a consisté en une rétrospective et en un examen des activités en cours sur le plan international dans le domaine des statistiques de la santé. Le mandat défini au cours des deux réunions précédentes a également été présenté. La séance de l'après-midi a été consacrée à l'examen de ce mandat et à un débat sur l'élaboration d'un plan de travail qui y soit conforme.

* E/CN.3/2007/1.

** Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 4 (E/2006/24)*, chap. I, sect. B.



3. La séance de l'après-midi a donné lieu à un échange de vues franc et approfondi sur l'utilité du Groupe de travail. Si les avis étaient très divers en ce qui concerne les objectifs du Groupe et la manière dont il pourrait fonctionner, les représentants des pays ont convenu qu'un tel groupe avait sa raison d'être mais qu'il faudrait du temps pour mettre en place les structures de coordination et les espaces d'échange requis. Certains étaient d'avis qu'il fallait associer les ministères de la santé à ses travaux sans toutefois l'élargir démesurément. Les services statistiques nationaux devront jouer un rôle moteur dans l'établissement de liens de collaboration avec les ministères et le Groupe de travail devrait les y aider. On a souligné qu'il était nécessaire de disposer d'un interlocuteur dans chaque pays. Il a été décidé d'un commun accord que le Groupe de travail ne prendrait pas à sa charge les activités actuellement exécutées par le biais d'autres mécanismes mais qu'il serait un instrument de concertation visant à faciliter le partage de l'information et l'adoption de pratiques optimales afin de renforcer l'infrastructure statistique dans le domaine de la santé. Il a également été décidé d'utiliser une définition large du terme « santé ».

4. Les membres mettront au point une structure interne qui tienne compte de la taille du Groupe et de son plan de travail spécifique.

5. Du fait de la longueur des débats, le Groupe n'a pas eu le temps de mettre au point un plan de travail. Les représentants des États-Unis d'Amérique, de la Norvège, de la Finlande, du Canada, du Mexique, de la Zambie et de l'Afrique du Sud ont donc décidé de former un petit groupe de travail qui se chargerait de définir un programme pour la prochaine réunion annuelle et de le faire circuler parmi les participants pour examen. Les membres seraient invités à réfléchir aux points de l'ordre du jour et à établir la documentation nécessaire. Le rapport sur la réunion et les réunions précédentes serait soumis à la Commission.

6. La plupart des pays participants ont déclaré souhaiter faire partie du Groupe de travail mais nombre d'entre eux devaient consulter leurs administrations avant de s'engager. Comme pour minimiser les frais de voyage les délégations présentes étaient celles qui avaient assisté à la réunion consacrée aux indicateurs relatifs aux objectifs de développement pour le Millénaire, il serait proposé à d'autres pays de se joindre au Groupe de façon que toutes les régions et tous les niveaux de développement soient représentés. Si le nombre de pays souhaitant participer au Groupe devenait ingérable, un mécanisme devrait être mis au point pour, soit assurer une rotation entre les membres, soit désigner un comité permanent restreint qui dirigerait les activités.

7. Après s'être interrogés sur le lieu optimal pour la tenue de la réunion annuelle, les participants ont émis l'idée qu'il serait bon d'organiser l'événement conjointement avec l'une des réunions consacrées aux recensements régionaux. Le secrétariat a été prié de passer en revue les diverses possibilités.

8. Le mandat du Groupe de travail a été modifié à la lumière des débats et adopté.

9. Jennifer Madans (États-Unis) a été élue présidente pour l'année à venir. Un coprésident sera également choisi; il assumera la présidence après la prochaine réunion annuelle.

Mandat du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires

10. Le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires associe des organismes des Nations Unies, des États Membres, des représentants de services statistiques nationaux et autres grands organismes internationaux ou supranationaux. À sa trente-cinquième session, la Commission a demandé que soit créé « un groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires [qui] élabore un programme coordonné et intégré de production de statistiques sanitaires, en s'accordant sur des définitions, des classifications et des méthodes uniformisées dans ce domaine, en tirant parti dans la mesure du possible des mécanismes déjà en place, et en faisant appel à chaque étape aux responsables des statistiques officielles »¹. Ce groupe de travail est nécessaire pour combler le fossé qui existe entre les organismes des Nations Unies et le système statistique tel qu'il est représenté par les services statistiques nationaux, dans le but d'améliorer la qualité et l'utilité des statistiques sanitaires. Le secrétariat du Groupe de travail sera assuré par l'OMS, assistée par la Division de statistique de l'ONU en sa qualité de secrétariat de la Commission, et en consultation avec les organismes des Nations Unies et les États Membres. Le mandat définit les fonctions, la composition et le mode de travail du Groupe, notamment l'établissement de son ordre du jour et la présentation de ses rapports, ainsi que l'application de ses conclusions.

Fonctions

11. Le Groupe de travail a essentiellement pour fonction d'améliorer la collecte et la diffusion des statistiques sanitaires en renforçant l'interaction entre les organismes des Nations Unies, les États Membres et leurs services statistiques nationaux et autres organismes internationaux et supranationaux qui s'intéressent à la santé. Il a également pour tâche d'améliorer la coordination entre les organismes internationaux, les services statistiques nationaux et les ministères de la santé. Le Groupe servira de plate-forme pour le partage des faits nouveaux majeurs survenus au niveau international dans le domaine des statistiques et formulera des recommandations à l'intention de la Commission et de tous les organismes des Nations Unies dans les domaines suivants :

- a) Promotion active des efforts d'harmonisation et de coordination s'agissant des statistiques de la santé et de l'état civil;
- b) Promotion active de définitions, pratiques optimales, classifications et méthodologies standard en matière de statistiques sanitaires, notamment identification d'un ensemble de statistiques sanitaires de base devant être mesurées;
- c) Forte mobilisation en faveur de la mise en place de systèmes d'information concernant la santé appropriés, avec la participation des milieux de la santé et de la statistique.

Composition

12. Le Groupe de travail est composé de :

- a) Représentants de services statistiques nationaux, venant de pays de toutes les régions se trouvant à tous les niveaux de développement;

b) Représentants d'organisations telles que, entre autres, la Communauté européenne, l'Office statistique des Communautés européennes, l'Organisation pour la coopération et le développement économiques, le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, les bureaux statistiques des commissions régionales de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Réseau de métrologie sanitaire, la Banque mondiale;

c) Experts invités à faire fonction de spécialistes-conseils selon les priorités du Groupe de travail;

d) Division de la statistique de l'ONU et OMS.

13. Le président ou la présidente sera choisi(e) par les membres et restera en fonctions pour une période de trois ans; son mandat pourra être renouvelé une fois. Ses fonctions consisteront à présider les réunions, à rédiger, avec le secrétaire exécutif, l'ordre du jour et les comptes rendus des réunions, et à assurer la liaison avec le secrétariat de l'OMS pour ce qui est de suivre les progrès réalisés dans les différents domaines de la statistique sanitaire. En fonction de la taille du Groupe de travail, il pourra être nécessaire de former un comité permanent ainsi que des sous-groupes qui seront chargés de problèmes spécifiques.

Mode de travail

a) Organismes des Nations Unies, États Membres et membres du Groupe de travail peuvent faire des suggestions dans le cadre des vastes thèmes susmentionnés. Ces suggestions sont soumises au secrétariat de l'OMS qui les fait circuler parmi les membres du Groupe de travail;

b) Le Groupe de travail se réunit au moins une fois par an dans un lieu commode, à la date convenue lors de la réunion précédente. L'OMS fait circuler un projet d'ordre du jour pour la réunion, rédigé en consultation avec la présidence du Groupe de travail, au moins un mois avant la réunion;

c) Un plan de travail pour l'année suivante est élaboré à la fin de chaque réunion annuelle;

d) Le secrétariat du Groupe de travail est assuré par l'OMS qui se charge de l'ordre du jour, des invitations et des rapports des réunions;

e) Le Groupe de travail peut mener ses activités par correspondance en dehors de sa réunion annuelle. L'OMS sert de plaque tournante pour toute cette correspondance conformément aux modalités qui auront été convenues (par exemple, discussions par courrier électronique ou groupe de discussion en ligne).

14. Le Groupe de travail fait rapport chaque année à la Commission par l'entremise de sa présidence et de son secrétariat. La responsabilité de mettre à exécution ses recommandations incombe exclusivement aux services statistiques nationaux et aux organismes des Nations Unies chargés de produire des statistiques sanitaires et de les analyser.

Notes

- ¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 4 (E/2006/24), chap. II, sect. C, par. 4 e) ii).*
-